

ALPES-MARITIMES

**EXTRAIT**

ARRONDISSEMENT

du **Registre des Délibérations du Comité d'Administration**  
**du Syndicat d** MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE

Séance du 06 FEVRIER 1992 19

Objet :  
 Cotisation 1992

L'an mil-neuf-cent  
 six février

et le  
 à dix sept heures trente

le Comité d'Administration du Syndicat, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M Hervé de FONTMICHEL

9202/02

ou **Présents :** MM ASTIER, BALDINI, BARBIER, BELLEOUD, BOUGES  
 CAPPONI, DE FONTMICHEL, DELORENZO, DUHALDE, CLARY  
**Représentés** FRANCO, GIANOTTI, GINESY, GOLETTA, GRIFFA, GUIGONIS  
 JABOULET, LELEUX, MARY, MORANI, MURRIS, OTTO, PASCAL  
 PAPI, PRICCO, THAON, MMme AUVARRO, BELLON, BOURRIER  
 PECQUEUR, SOMARIA.

T A R I F S		DROITS D'INSCRIPTION ANNUELS		
		Communes participant au fonctionnement de l'Ecole		Communes non participantes
		Enfants (-18 ans)	Adultes	Enfants et Adultes
Année scolaire 1992/93				
A	Instruments et FM (*)	750 F	1 500 F	2 200 F
B	Formation Musicale ] Jardin Musical ] (*) Atelier avec FM ]	550 F	1 100 F	1 600 F
C	Atelier ou Instr. supp.	400 F	400 F	600 F
D	Dominante (*)	500 F		

(\*) Des frais d'achat de fournitures pédagogiques, d'un montant forfaitaire de 100 F, sont à ajouter à la cotisation.

A partir de la deuxième inscription pour la même famille, le tarif dégressif suivant est appliqué : 2ème - 10 % ; 3ème - 20 % , etc.. le pourcentage s'applique sur la cotisation la plus élevée.

2/ La participation des communes est portée à 1 450 F par an et par enfant, soit 3.5 % d'augmentation.

3/ Le tarif des prêts d'instrument est porté à 350 F pour la première année et à 650 F pour la seconde.

Le Comité approuve à l'unanimité le montant des cotisations ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre sous les Membres présents.  
 Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,  
 Hervé de FONTMICHEL

